

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité – Justice

Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique

Ministère de la Fonction Publique et du Travail Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGIL)

Avis de recrutement d'ouvriers agricoles – Migration Circulaire avec le Royaume d'Espagne

Face aux défis posés par la migration irrégulière et dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir la migration circulaire, un Mémoire d'Entente a été conclu entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne. Cet accord prévoit la mise en œuvre d'un projet pilote pour la sélection de travailleurs mauritaniens directement dans leur pays d'origine. À cet effet, le Ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local, et le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique, à travers l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGIL), lancent un appel à candidatures pour le recrutement de 50 ouvriers agricoles motivés et qualifiés dans le cadre d'une phase pilote.

Pour en savoir plus sur les objectifs, critères d'éligibilité et modalités de candidature, cliquez

Objectifs du Programme

- ➔ Mettre en place un système de migration régulière, légale et sécurisé, assurant des conditions de travail décent et conformes aux normes internationales ;
- ➔ Offrir des opportunités d'emploi valorisantes aux travailleurs mauritaniens ;
- ➔ Instaurer un mécanisme efficace de migration circulaire entre la Mauritanie et l'Espagne ;
- ➔ Identifier et recruter des travailleurs qualifiés répondant aux besoins des entreprises espagnoles ;
- ➔ Renforcer les compétences techniques et pratiques des bénéficiaires.

Critères d'Éligibilité

Les candidats souhaitant participer au programme doivent répondre aux critères suivants :

- ➔ Être de nationalité mauritanienne ;
- ➔ Être âgé de 25 à 50 ans ;
- ➔ Avoir une expérience dans l'agriculture, idéalement dans la cueillette et la manipulation des fruits ;

- ➔ Être en bonne santé physique (justifiée par un certificat médical délivré par la médecine du travail, à présenter lors de l'entretien pour les candidats présélectionnés) ;
- ➔ Avoir un casier judiciaire vierge (à présenter lors de l'entretien pour les candidats présélectionnés) ;
- ➔ Avoir une famille et des enfants (représente un atout) ;
- ➔ Être disponible immédiatement.

Modalités de Candidature

Les personnes intéressées, répondant aux conditions d'éligibilité, sont invitées à remplir le formulaire disponible sur la plateforme en ligne de l'Agence (www.techghil.mr) ou auprès des agences locales sur l'ensemble du territoire national.

Date de dépôt des candidatures : Du vendredi 20 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 à 12h00.

Processus de Sélection

La méthodologie de sélection des bénéficiaires s'effectuera sur trois étapes :

1. Présélection automatique de 300 candidats sera réalisée sur la base des critères d'éligibilité et des dossiers soumis ;
2. Vérification de l'authenticité des informations déclarées dans le formulaire à travers un entretien individuel avec un comité technique et sélection de 150 premiers ;
3. Sélection définitive de 50 candidats sera effectuée après un entretien en présence du Bureau du Travail, des Migrations et de la Sécurité Sociale de l'Ambassade d'Espagne et de l'employeur espagnol, afin d'évaluer leur adéquation au poste proposé.

Engagements des Bénéficiaires

Les ouvriers agricoles sélectionnés s'engagent à :

- ➔ Respecter les clauses du contrat de travail qu'ils auront à signer ;
- ➔ Adopter une attitude professionnelle pendant toute la durée du contrat ;
- ➔ Participer à toutes les sessions de formation préparatoires organisées dans le cadre du programme ;
- ➔ S'engager à respecter les conditions réglementaires applicables au séjour en Espagne.
- ➔ S'engager à respecter le compromis de retour en Mauritanie à la fin du contrat.

En cas de respect de ces engagements, les travailleurs sélectionnés bénéficieront d'une carte de séjour en tant que travailleurs circulaires, leur permettant de participer au programme chaque année. Après une période de 4 ans, ils auront la possibilité de demander une carte de séjour en Espagne.

Engagements des employeurs

Les employeurs s'engagent à :

- ➔ Signer un contrat de travail à durée déterminée (CDD) avec les bénéficiaires ;
- ➔ Assurer la nourriture et le logement des bénéficiaires ;
- ➔ Prendre en charge le coût total du voyage ;
- ➔ Verser le salaire qui figurera dans le contrat de travail (au moins équivalent au SMIG en Espagne) ;
- ➔ Respecter toutes les clauses du contrat.

Le processus de sélection sera mené en toute transparence. Il est entièrement gratuit, et toutes les dispositions seront prises pour vérifier l'authenticité des informations fournies dans le formulaire de candidature.

Les candidats seront évalués sur la base d'une grille d'évaluation établie à cette fin. Les scores seront calculés automatiquement, et les candidats seront classés en fonction de leurs résultats. Les résultats de la présélection seront publiés sur le site web www.techghil.mr et affichés dans les Agences Locales TECHGHIL.

Les candidats présélectionnés seront contactés pour préparer leurs dossiers en vue des entretiens individuels.

Une période de réclamation de 7 jours sera ouverte immédiatement après la publication des résultats de la présélection. Pendant cette période, les candidats peuvent déposer leurs recours auprès de l'Agence Locale TECHGHIL la plus proche.